



25 août 2020

## Rentrée scolaire 2020-2021

Quelques dispositions générales pour un environnement anti-corona

Cher parent,

Le mardi 1<sup>er</sup> septembre, une nouvelle année scolaire débutera. Nous sommes tous impatients d'accueillir à nouveau votre enfant.

Afin de rendre le déroulement de cette nouvelle année aussi sûr que possible et de laisser le moins de chance possible à la propagation du coronavirus à l'école, le gouvernement flamand a mis en place un certain nombre de scénarios auxquels les écoles doivent se conformer. Actuellement, nous nous trouvons en « phase jaune », ce qui signifie que le risque de propagation est faible pour l'instant. En fonction de la propagation du virus, un scénario plus ou moins strict peut être adopté à l'avenir. Dans tous les cas, nous vous tiendrons au courant.

Nous veillons ainsi à ce que les élèves, les parents et le personnel puissent se retrouver dans un environnement sûr. Malgré ces circonstances particulières, nous nous attelons quotidiennement à créer un environnement d'apprentissage optimal pour votre enfant.

Ci-dessous, vous trouverez nos réponses à quelques questions concernant la « phase jaune ». Pour plus d'informations, prenez contact avec la direction de votre école.

### **Tous les élèves sont-ils autorisés à aller à l'école en même temps ?**

- Oui, tous les élèves peuvent venir à l'école, cela ne se fait pas par tour de rôle.

### **Combien de jours mon enfant peut-il aller à l'école ?**

- Les élèves retournent à l'école du lundi au vendredi. Nous n'enseignons donc plus à distance et attendons que tous les élèves retournent sur les bancs de l'école.

### **Qui peut venir à l'école ?**

- Les élèves et le personnel scolaire ainsi que les parents et d'autres personnes sont à nouveau autorisés à rentrer dans l'école. Les parents doivent toujours porter un masque lorsqu'ils déposent et récupèrent leurs enfants.

### **Qu'en est-il des élèves ou des membres du personnel qui reviennent d'un pays ou d'une région classé(e) rouge ?**

- Les élèves et les membres du personnel qui reviennent d'une zone rouge doivent immédiatement être placés en quarantaine en Belgique. Ils doivent aussi obligatoirement se faire tester. Ils ne sont admis à l'école que lorsque le test est négatif. En cas de doute, le médecin CLB de votre école peut être appelé à intervenir.

#### **Les élèves peuvent-ils faire des excursions hors de l'école ?**

- C'est autorisé dans le cadre des mesures de sécurité générales en vigueur.

#### **Les proclamations, réunions de parents, fêtes scolaires etc. sont-elles autorisées ?**

- C'est également autorisé dans le cadre des mesures de sécurité générales en vigueur.

#### **Les cours peuvent-ils être donnés dans les salles de classe ?**

- C'est autorisé. Lorsque c'est possible, nous donnons cours en plein air.

#### **Comment se déroule la pause de midi ?**

- Elle se déroule à nouveau normalement. L'école servira également à nouveau des repas chauds.

#### **Comment se déroulent les récréations ?**

- Elles se dérouleront également normalement. Les enfants devront se laver les mains avant et après la récréation. Les jeux n'ont pas besoin d'un nettoyage supplémentaire.

#### **Le transport scolaire de l'enseignement spécial est-il assuré ?**

- Oui, le transport sera assuré pour tous les élèves qui y ont droit.

#### **Quelles mesures de sécurité supplémentaires s'appliquent à l'école ?**

- L'école surveille l'hygiène des mains des élèves et du personnel scolaire. Il y a assez de lavabos et d'installations sanitaires pour la garantir.
- Les locaux sont suffisamment aérés.
- Les membres du personnel scolaire veillent à garder une distanciation sociale de 1,5 mètre en cas de contacts entre adultes.
  - Les jeunes enfants ne doivent pas garder de distances entre eux ou avec les membres du personnel. Les membres du personnel ne sont pas obligés de porter un masque en cas de contact avec les jeunes enfants. Les membres du personnel doivent porter un masque quand ils sont en contact les uns avec les autres si une distance de sécurité de 1,5 mètre ne peut pas être respectée.
  - Les enfants de l'école primaire ne doivent pas garder de distance entre eux. En cas de contact entre les élèves et les membres du personnel, il est nécessaire de conserver une distance de sécurité de 1,5 mètre. S'il est possible de conserver une distance de sécurité suffisante, il n'est pas obligatoire de porter un masque pendant les cours. Lorsqu'une distance de sécurité ne peut être respectée, les membres du personnel doivent porter un masque.

Nous souhaitons à votre enfant une rentrée scolaire en toute sécurité et en douceur !

Cordialement,

Inge Dellaert

Directeur de l'enseignement communal de Gand